

La Vie Canadienne

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II

QUEBEC, 10 FEVRIER 1919

No 3



EN PASSANT



Singulière rencontre

JESUS-CHRIST a dit un jour : "Qui n'est pas pour moi est contre moi." (Mathieu. XII v. 30. Luc. XI v. 23.)

Or, près d'un siècle auparavant Pompée, luttant contre César, avait exprimé la même idée dans les mêmes termes: "qui n'est pas pour moi est contre moi !"

Et, vers le même temps, César avait dit : "qui n'est pas contre moi est pour moi."

On a beaucoup loué cette formule de César, et critiqué celle de Pompée, qui est aussi celle de Jésus-Christ.

Au point de vue politique, et dans les circonstances où se trouvait César, sa formule était certainement habile. Il rentra à Rome pour renverser la république déjà chancelante. Il était bien armé, et pour réussir il ne demandait qu'une chose: c'est qu'on le laissât faire. Tous ceux qui ne le combattaient pas se montraient ainsi ses amis.

La situation de Pompée était tout autre. Il voulait sauver la république qui se soutenait à peine, et pour réussir, il lui fallait l'appui actif de tout le monde. Ceux qui ne se montraient pas énergiquement pour lui étaient contre lui.

Détruire est d'ailleurs plus facile que d'édifier ou de maintenir. Et les inactifs, les indifférents qui laissent l'ordre établi sans défense, font souvent autant de mal que les ennemis.

Pour Jésus-Christ, la parole de Pompée n'était pas une simple formule, mais un principe fondamental. Pour appartenir à son Eglise il faut croire tout ce qu'il a enseigné, il faut combattre à ses côtés, et lui sacrifier tout jusqu'à sa vie.

L'indifférence est un crime. L'inaction est une trahison. Le doute est un péché. Entre la foi et l'incrédulité par de milieu. Celui qui n'est pas pour Dieu est contre Dieu.

A. B. ROUTHIER.

Ils trompaient le Pape

RÉSUMANT un entretien du vaillant archevêque de Cambrai, Mgr Chollet, Franc écrit dans la Croix de Paris du 14 janvier:

"Parmi les détails navrants que le prélat a donnés au cours de ses causeries publiques, et en particulier pendant cet entretien privé, relevons spécialement ici l'affirmation catégorique et documentée que le gouvernement allemand trompait sciemment le Souverain Pontife.

"Mgr Chollet en a eu plusieurs fois la preuve évidente, notamment dans l'affaire des prisonniers travaillant sous le canon, contrairement aux règlements internationaux, et dans l'affaire des cloches.

"Pour amortir l'effet des protestations de l'archevêque, le gouvernement impérial affirma au Pape des faits nettement contraires à la vérité.

"Au reste, les ordres émanés du kaiser ont été plus d'une fois annulés par le grand quartier général allemand, sous prétexte qu'ils étaient contraires aux règlements militaires.

"L'archevêque était empêché de correspondre avec le Pape, et, dans deux circonstances, un aumônier militaire allemand et un doyen du diocèse ont été l'objet de sévères mesures de répression, et lui-même a subi une instruction pénible parce que, dans ces deux cas, l'autorité allemande soupçonnait qu'il avait communiqué avec le Chef de l'Eglise.

"Il ne pouvait du reste pas communiquer avec le clergé allemand lui-même. Cardinaux et évêques ont passé à Cambrai sans le voir, et il lui était interdit de causer avec les aumôniers militaires sans les exposer et s'exposer lui-même à des sanctions sévères.

"Conduite indigne, injuste, inadmissible, dont l'unique raison était que l'autorité prussienne redoutait que la vérité sur le droit, sur les véritables responsabilités de la guerre et sur l'exacte situation se fît jour dans les esprits."

Voilà ce que certains journaux ne signaleront pas, même dans notre province de langue française, mais ce qui est bon à savoir et à retenir.

S. D.

— — — — —
Nulle société n'est sauvée par des lois et des constitutions, mais par des larmes et des prières.

LACORDAIRE,